

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Délibération N° 16-05-2024 / N°88

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron. Joel Toursel, Louis Lambert,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Nicolas Capron, Olivier Gallet, Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy

Titre de la délibération : Fonds de concours

Vu la délibération n°69 du 6 mai 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'instituer un fonds de concours au bénéfice des communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Vu le souhait du bureau que les demandes soient examinées en fonction de leur date de réception sans tenir compte de l'obtention d'un fonds de concours lors du précédent mandat.

Vu les demandes déposées par les communes

Vu l'avis de la commission Finances du 28 mars 2024 et du bureau communautaire du 3 avril 2024, 18 dossiers de demandes de subvention au titre du fonds de concours ont été étudiés et répondent aux critères d'éligibilité.

Il s'agit des demandes des communes :

- **Montenescourt** pour les travaux d'aménagement le long des RD59 et 61
Le budget de l'opération éligible est de 420 980 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Orville/Sarton/Amplier** pour les travaux d'aménagement et d'extension de l'école
Le budget de l'opération éligible est de 1 248 823 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 60 000 €

Les communes de Sarton et Amplier ayant renoncé aux bénéfices du fonds de concours au profit de la commune d'Orville.

- **Tincques** pour les travaux de réhabilitation de l'ancien café
Le budget de l'opération éligible est de 298 723.78 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Couturelle** pour les travaux de rénovation et mise aux normes de la mairie
Le budget de l'opération éligible est de 257 572.20 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Penin** pour la restructuration de bâtiments scolaires et la rénovation thermique de l'école et d'un bâtiment communal pour les activités périscolaires
Le budget de l'opération éligible est de 1 313 064 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Pommera** pour la rénovation de l'école
Le budget de l'opération éligible est de 238 565 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Villers-Brûlin** pour des travaux d'aménagement d'une aire de jeux intergénérationnelle
Le budget des opérations éligibles est de 194 127.50 €
La commune prend en charge plus de 20% des opérations
La subvention totale au titre du fonds de concours = 20 000 €

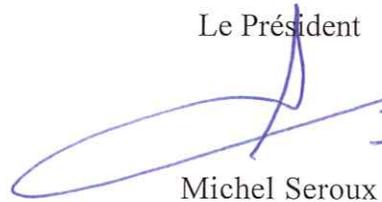
- **Beaufort-Blavincourt** pour les travaux sur l'église
Le budget de l'opération éligible est de 107 201.85 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **La Cauchie** pour la restauration des vitraux de l'église
Le budget de l'opération éligible est de 55 244 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Duisans** pour la réhabilitation et l'extension de la mairie
Le budget de l'opération éligible est de 491 071.21 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Denier** pour la création de trottoirs
Le budget de l'opération éligible est de 37 423 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 14 969 €
- **Villers-sir-Simon** pour la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux
Le budget de l'opération éligible est de 334 910.33 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 17 776 €
- **Lignereuil pour des travaux de voirie et création de bouches d'égout**
Le budget de l'opération éligible est de 49 120.50 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Berles-au-Bois** pour l'aménagement de l'espace sport-santé
Le budget de l'opération éligible est de 458 665 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Agnières** pour la rénovation et la mise aux normes du réseau de défense incendie extérieure – Tranche 2
Le budget des opérations éligibles est de 26 542.18 €
La commune prend en charge plus de 20% des opérations
La subvention totale au titre du fonds de concours = 2 654.22 €
- **Berneville** pour l'optimisation de l'éclairage public des lotissements des Correttes et du Chauchoy
Le budget de l'opération éligible est de 33 022.19 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 5 000 €

Ces dossiers représentent un montant de 320 399.22 €.

Suite à l'avis favorable en commission Finances du 28 mars et du Bureau du 7 mai 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de signer les conventions avec les communes nommées ci-dessus
- de verser la subvention aux communes concernées

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/05/2024 et publication ou notification du 28/05/2024

